Qu’est-ce que l’OSCE ?

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Qui sommes-nous?

Composée de 57 États participants d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie, l'OSCE est la plus grande organisation régionale de sécurité au monde. Elle œuvre en faveur de la stabilité, de la paix et de la démocratie pour plus d'un milliard de personnes à travers le dialogue politique sur des valeurs partagées et par des activités concrètes qui influencent durablement le cours des événements.

L'OSCE — L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe — est un espace de dialogue qui couvre un vaste éventail de questions de sécurité et offre un cadre d'action commun visant à améliorer les conditions de vie des personnes et des communautés. A travers une approche couvrant les trois dimensions de la sécurité (politico-militaire, économico-environnementale et humaine) et grâce à son champ géographique vaste, l'OSCE contribue à surmonter les divergences et à renforcer la confiance entre les États en leur apportant son appui dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la réhabilitation post-conflit.

Avec ses Institutions, ses groupes d'experts et son réseau de présences sur le terrain, l'OSCE aborde des questions qui affectent notre sécurité commune : la maîtrise des armements, le terrorisme, la bonne gouvernance, la sécurité énergétique, la traite des êtres humains, la démocratisation, la liberté des médias et les minorités nationales.

Notre histoire

Les origines de l'OSCE remontent au début des années 1970, à l'Acte final d' Helsinki (1975) et à la création de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui, au cours de la guerre froide, a servi d'important forum multilatéral de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest.

L'Acte final d'Helsinki, signé le 1er août 1975, a établi les dix principes fondamentaux (le «Décalogue») régissant le comportement des États les uns envers les autres et à l'égard de leurs citoyens. Aujourd'hui encore, ce document sert de fondement à l'action de l'OSCE.

L'Acte final d'Helsinki, signé le 1er août 1975, contient un certain nombre d'engagements clés concernant les questions politico-militaires, économico-environnementales et de droits de l'homme. Il établit en outre les dix principes fondamentaux (le « Décalogue ») régissant le comportement des États les uns envers les autres et à l'égard de leurs citoyens.

A partir de 1975 et jusqu'à la fin des années 1980, au travers d'une série de réunions et de conférences, la CSCE a complété et élargi les engagements pris par les États participants, tout en effectuant un suivi régulier de leur application.

A l'issue de la guerre froide, le Sommet de Paris en novembre 1990 fixe un nouveau cap à la CSCE. Dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, la CSCE est invitée à jouer un rôle dans la gestion du changement historique qui transforme l'Europe et à faire face aux nouveaux défis de l'après-Guerre froide. C'est ainsi que la CSCE est dotée de structures permanentes, notamment d'un Secrétariat, et de plusieurs institutions. Les premières opérations de terrain sont également créées à cette époque.

Suite à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie et aux conflits qui s'ensuivent, la CSCE se trouve en première ligne, aidant à gérer les crises et à rétablir la paix.

S'étant développée bien au-delà de son rôle initial, la CSCE devient, en 1994, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Grâce à sa composition étendue et aux partenariats qu'elle a noués, à son approche globale et à sa souplesse, l'OSCE continue de mettre à la disposition de ses États participants des outils et des moyens efficaces pour remédier aux problèmes de sécurité actuels.

Comment travaillons-nous ?

Les États participants bénéficient d'un statut égal et prennent leurs décisions par consensus.

L'OSCE est une organisation intergouvernementale au sein de laquelle les représentants de ses 57 États participants œuvrent sur un pied d'égalité dans tous les organes décisionnels.

Organes décisionnels
Chaque semaine, les ambassadeurs se réunissent au sein du Conseil permanent, principal organe de décision de l'organisation, et au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui traite des questions relevant des aspects militaires de la sécurité. Un Conseil ministériel se tient chaque année pour passer en revue les activités de l'OSCE et définir les grandes orientations pour l'année à venir. Des sommets des chefs d'État ou de gouvernement des États participants de l'OSCE sont organisés périodiquement afin de fixer les priorités au niveau politique le plus élevé.

Présidence
Chaque année, un État participant différent exerce la Présidence de l'OSCE. Le Ministre des Affaires Etrangères de cet Etat représente la Présidence en exercice, et œuvre en étroite coopération avec les présidences précédente et suivante qui, ensemble, constituent la «Troïka» de l'OSCE.

Secrétariat
Le Secrétaire général dirige le Secrétariat de l'Organisation à Vienne et apporte un soutien direct à la Présidence. Le Secrétariat est composé du Centre de prévention des conflits, ainsi que de départements et d'unités spécialisés dans : les questions économiques et environnementales; la coopération avec les pays et les organisations partenaires; l'égalité des sexes; la lutte contre la traite des êtres humains; les menaces transnationales telles que le terrorisme; la gestion des frontières et la réforme de la police. Ces différents services suivent les développements dans leur domaine, fournissent des analyses d'experts et mettent en œuvre les projets sur le terrain.

Institutions
L'OSCE comprend également trois Institutions :

Le **Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)** est établi Varsovie. Son rôle est de promouvoir le développement démocratique et les droits de l'homme. Ses domaines d'activité incluent l'observation d'élections, l'état de droit, la promotion de la tolérance et de la non-discrimination et l'amélioration de la situation des Roms et des Sintis.
Le BIDDH organise la plus importante conférence annuelle sur les droits de l'homme dans la région de l'OSCE, portant sur la mise en œuvre des engagements relevant de la dimension humaine.

A Vienne, le/la **Représentant(e) pour la liberté des médias** suit l'évolution de la situation des médias au sein des Etats participants et déclenche une alerte en cas de violation de la liberté d'expression et des médias, tout en s'efforçant de promouvoir le plein respect des engagements souscrits dans ce domaine.

Dans sa fonction d'instrument de prévention des conflits, le/ la **Haut(e)-Commissaire pour les minorités nationales**, siégeant à La Haye, recourt à la diplomatie silencieuse et à l'action rapide pour s'efforcer de résoudre des tensions ethniques susceptibles de menacer la paix, la sécurité et la stabilité.

L'Assemblée parlementaire réunit plus de 300 membres des parlements des États participants de l'OSCE, dans le but de faciliter le dialogue et la coopération ainsi que de promouvoir le principe de responsabilité.
Les parlementaires de l'OSCE jouent également un rôle de premier plan dans les activités d'observation électorale menées par l'Organisation, effectuent des visites sur le terrain et agissent en vecteurs des réformes organisationnelles.

Que faisons-nous?

L'approche de la sécurité propre à l'OSCE recouvre les trois dimensions suivantes : politico-militaire, économico-environnementale et humaine

Dans le **domaine militaire**, l'OSCE cherche à renforcer l'ouverture, la transparence et la coopération et a élaboré le régime de **maîtrise des armements** et de **mesures de confiance et de sécurité** le plus élaboré au monde. La réforme du secteur de la sécurité, ainsi que le stockage et la destruction des armes légères et de petit calibre et des munitions conventionnelles dans de bonnes conditions de sécurité figurent parmi ses domaines d'activité.

Les **questions économiques et environnementales** sont également essentielles au renforcement de la sécurité. L'OSCE y contribue, entre autres, en **promouvant la bonne gouvernance**, en **luttant contre la corruption** et en **sensibilisant à la protection de l'environnement**, ainsi que par la mise en commun de ressources naturelles et la bonne gestion des déchets environnementaux.

Les **droits de l'homme** et les **libertés fondamentales** sont à la base des sociétés stables. L'OSCE aide ses États participants à se doter d'institutions démocratiques, à tenir des **élections** véritablement démocratiques et transparentes, à assurer le respect des droits de l'homme, de la **liberté des médias**, des **droits des minorités nationales** et de **l'état de droit**, et à promouvoir la **tolérance** et la **non-discrimination.**

L'OSCE s'attaque aux problèmes de sécurité qui représentent une menace transfrontière, comme le **changement climatique**, le **terrorisme**, la **radicalisation** et **l'extrémisme violent**, la **criminalité organisée**, la **cybercriminalité** et le **trafic de drogue**, **d'armes** et la **traite des êtres humains**.

Elle s'emploie à promouvoir le renforcement des liens et de la coopération entre États, la création de partenariats entre les secteurs public et privé et la participation de la société civile.

Dans le cadre de ses activités transversales, l'OSCE œuvre en faveur de **l'égalité des genres**, travaille avec et pour les **jeunes** sur tous les aspects de la paix et de la sécurité, et promeut une approche respectueuse des droits humains, globale et coopérative de la gestion des **migrations** et des flux de réfugiés.

L'OSCE travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales et coopère avec onze Etats partenaires méditerranéens et asiatiques.

Aperçu des domaines d'activité de l'OSCE

Sur le terrain

Le personnel et les ressources de l'OSCE sont, en majeure partie, affectés aux opérations de terrain en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale.

Les opérations de terrain sont créées à l'invitation du pays hôte et leur mandat est approuvé par consensus par les États participants. Elles apportent leur soutien aux pays hôtes afin de renforcer leurs capacités, par le biais de projets qui répondent à leurs besoins spécifiques. Certaines opérations sur le terrain s'efforcent de réduire les tensions tandis que d'autres jouent un rôle critique après les conflits, aidant à rétablir la confiance auprès des communautés affectées.

L'OSCE s'efforce également de résoudre les conflits qui perdurent dans sa région. Elle offre un cadre aux négociations visant à parvenir à un règlement politique global du conflit en Transnistrie; le Groupe de Minsk de l'OSCE recherche une solution pacifique et négociée au conflit du Haut-Karabakh; les Discussions internationales de Genève, engagées suite au conflit d'août 2008 en Géorgie, sont co-présidées par l'OSCE, l'ONU et l'Union européenne.

Sachant que les écoles offrent un cadre idéal pour favoriser la confiance mutuelle, bousculer les idées reçues et améliorer la compréhension des droits de l'homme universels, l'OSCE dialogue activement avec les enfants, les jeunes et le personnel enseignant.

L'OSCE observe les élections et conseille les gouvernements sur les moyens de renforcer les institutions démocratiques et d'assurer leur pérennité.

Les médias indépendants et professionnels, pilier des sociétés démocratiques, occupent une place très importante dans les travaux de l'OSCE.

Promouvoir une police professionnelle et efficace fait partie intégrante des efforts déployés par l'OSCE dans le domaine de la prévention des conflits et de la réhabilitation post-conflit.

L'OSCE, au travers de ses opérations de terrain, contribue à mettre un terme à la prolifération des armes en excédent et fournit son assistance pour leur destruction.

Structure de l'OSCE

Organi decisionali

Vertice
Riunioni dei Capi di Stato e di Governo degli Stati partecipanti dell'OSCE durante le quali vengono stabilite priorità, adottate decisioni e forniti orientamenti al più alto livello politico.

Consiglio ministeriale
Riunioni annuali dei ministri degli esteri degli Stati dell'OSCE che costituiscono il principale organo decisionale e direttivo dell'OSCE.

Consiglio permanente
Il Consiglio permanente è l'organo ordinario per il dialogo politico e decisionale, composto dai rappresentanti di tutti gli Stati dell'OSCE; si riunisce settimanalmente a Vienna.

Foro di cooperazione per la sicurezza
Il Foro è un organo decisionale autonomo che riunisce settimanalmente i rappresentanti degli Stati partecipanti per consultazioni sulla stabilità e la sicurezza in campo militare.

Presidenza
Ogni anno la Presidenza dell'OSCE è esercitata da uno Stato partecipante diverso, il cui ministro degli esteri assume l'incarico di Presidente in esercizio. La Presidenza coordina il processo decisionale e stabilisce le priorità per l'anno del suo mandato.

Troika
La Troika è composta dai rappresentanti della Presidenza corrente, passata e futura.

Assemblea parlamentare dell'OSCE
L'Assemblea parlamentare dell'OSCE è composta da oltre 300 parlamentari dei 57 Stati partecipanti dell'OSCE; offre il suo contributo parlamentare, opera nell'ambito delle attività svolte dall'OSCE e facilita la cooperazione tra i legislatori.

Rappresentanti personali del Presidente in esercizio
Incaricati dalla Presidenza, i Rappresentanti personali operano nel campo della prevenzione e gestione dei conflitti nella regione dell'OSCE e assicurano il coordinamento in settori specifici come le questioni legate al genere e ai giovani; promuovono inoltre la tolleranza e la non discriminazione.

Strutture esecutive

Segretario generale/Segretariato, Vienna
Il Segretario generale è a capo del Segretariato OSCE di Vienna e opera sotto la guida del Presidente in esercizio. Il Segretariato, che comprende il Centro per la prevenzione dei conflitti, assiste la Presidenza dell'OSCE nelle sue attività e presta sostegno operativo e amministrativo alle operazioni sul terreno e, se del caso, ad altre istituzioni.

Ufficio per le istituzioni democratiche e i diritti dell'uomo, Varsavia
L'ODIHR promuove i processi elettorali democratici, il rispetto dei diritti umani, lo stato di diritto, la tolleranza e la non discriminazione, nonché i diritti delle comunità rom e sinti.

Rappresentante per la libertà dei mezzi d'informazione, Vienna
Il Rappresentante vigila sugli sviluppi riguardanti i media in tutti i 57 Stati partecipanti e provvede a segnalare tempestivamente le violazioni della libertà di espressione e della libertà dei media.

Alto Commissario per le minoranze nazionali, L'Aia
Il compito dell'Alto Commissario è assicurare il preallarme e adottare misure adeguate e tempestive per prevenire che le tensioni etniche sfocino in conflitti.

Attività dell'OSCE sul terreno

Le operazioni OSCE sul terreno prestano assistenza ai paesi ospitanti nell'attuazione pratica dei loro impegni OSCE e nello sviluppo di capacità a livello locale attraverso progetti che rispondono alle loro esigenze. Le operazioni sul terreno consentono all'OSCE di far fronte alle crisi emergenti, e in molti contesti svolgono un ruolo fondamentale nel contesto post conflittuale, contribuendo a ripristinare la fiducia tra le comunità interessate.

Europa sudorientale
- Presenza in Albania
- Missione in Bosnia-Erzegovina
- Missione in Kosovo
- Missione in Montenegro
- Missione in Serbia
- Missione a Skopje

Europa orientale
- Missione in Moldova

Caucaso meridionale
- Rappresentante personale del Presidente in esercizio per il conflitto oggetto della Conferenza OSCE di Minsk

Asia centrale
- Centro di Ashgabat
- Ufficio dei programmi di Astana
- Ufficio dei programmi di Bishkek
- Ufficio dei programmi di Dušanbe
- Coordinatore dei progetti in Uzbekistan

Organi connessi all'OSCE

Gruppo consultivo congiunto
Con sede a Vienna, è un organo che tratta questioni riguardanti l'osservanza del Trattato sulle Forze armate convenzionali in Europa.

Commissione consultiva Cieli aperti
Si riunisce regolarmente a Vienna ed è composta dai rappresentanti di ciascuno degli Stati Parte del Trattato sui Cieli aperti.

Corte di conciliazione e arbitrato
La Corte ha sede a Ginevra e funge da meccanismo per la composizione pacifica delle controversie in conformità al diritto internazionale e agli impegni OSCE.

Faits et chiffres

Budget :
(Octobre 2021)

139 million d'euros
Budget de l'OSCE pour 2021

Financement supplémentaire :

39 million d'euros
pour des projets extrabudgétaires

Effectifs :
(Avril 2023)

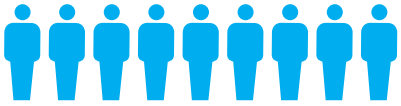

2.267 personnes sont employées

au total par l'OSCE.

1.600 personnes travaillent

dans les opérations de terrain en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale.

Ensemble, le Secrétariat et les institutions emploient

667 personnes

Proportion e femmes et d'hommes :
(Avril 2023)

Pourcentage de femmes et d'hommes dans les différents postes à l'OSCE

	Hommes	Femmes
Personnel des services généraux	52%	48%
Hauts responsables	67%	33%
Total	**59%**	**41%**

États participants de l'OSCE

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Biélorussie
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Canada
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldavie
Monaco
Mongolie
Monténégro
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Marin
Saint-Siège
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Turkménistan
Turquie
Ukraine

Partenaires pour la coopération

Afghanistan
Australie
Japon
République de Corée
Thaïlande

Algérie
Égypte
Israël
Jordanie
Maroc
Tunisie

Suivez l'OSCE :

Des offres d'emploi et de stages sont régulièrement proposées sur le site Web de l'OSCE : **vacancies.osce.org**

Pour plus d'informations au sujet de l'OSCE, de ses activités et de ses structures, consultez le site Web **osce.org**

Secrétariat de l'OSCE
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
Tél : +43 1 514 36 6000
pm@osce.org

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe